



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

Réf. : P305\_2020

Date : 06/08/2020

**OBJET : Pôle de Proximité des Pieux - Service Commun - Avenant n°3 au contrat d'abonnement SAIGA**

### Exposé

Un contrat d'abonnement annuel d'assistance, de mise à jour et d'hébergement du logiciel iMuse a été signé avec la société SAIGA Informatique le 6 janvier 2016, pour le compte de l'école de musique des Pieux.

Suite à l'acquisition d'une option Extranet pré-inscriptions en ligne et d'une option paiement en ligne SP+ pour ce logiciel, il convient de conclure un avenant au contrat d'abonnement pour ajouter deux maintenances annuelles associées. Le montant du surcoût annuel est de 450 € HT.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n°DEL2020\_059 du 13 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

**Vu** la convention « Création d'un service commun Pôle de Proximité des Pieux » signée le 28 janvier 2019,

**Vu** le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2194-2,

### Décide

- **De signer** l'avenant n°3 au contrat d'abonnement annuel d'assistance, de maintenance et d'hébergement du logiciel iMuse avec la société SAIGA Informatique – 17 rue Patrick Depailler – 63000 CLERMONT FERRAND, ajoutant un supplément annuel de 450,00 € HT pour la maintenance des options Extranet pré-inscriptions en ligne et paiement en ligne SP+,

- **De dire** que les frais engendrés sont prévus au Budget Annexe services communs 2020- Nature 6156,
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**

**Avenant 3 au contrat N° 2016-0027 HD**

Suite à l'acquisition des modules Extranet Pré-inscriptions en ligne et Paiement en ligne SP+ en date du 02 Septembre 2020, le présent avenant a pour objet de modifier les articles ci-dessous. Tous les autres articles restent inchangés.

**Article I. OBJET DU CONTRAT**

Le présent document a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le fournisseur fournira au client des prestations de services en matière de licence d'utilisation, de maintenance évolutive et corrective, et d'assistance, liées à l'application iMuse.

Nombre et type d'établissement utilisés : 1 Conservatoire

Nombre de licences utilisateurs : 3

Modules optionnels et quantité : 1 accès Enseignants – 1 accès Usagers – 1 export HELIOS – 1 export SEPA – 1 accès Paiement en ligne SP+

**Article XI. REDEVANCE**

1) Redevance annuelle

Le coût de maintenance pour les modules Extranet Pré-inscriptions en ligne et Paiement en ligne SP+, au prorata pour la période allant du 02/09/2020 au 31/12/2020, calculé sur une base annuelle de 450,00 € HT, est de : 147,95 € HT + 29,59 € TVA (taux en vigueur à la date de facturation 20%), soit 177,54 € TTC

Fait en deux exemplaires

Pour la société SAIGA Informatique,  
Monsieur Mickaël Durao, Directeur Général,  
Clermont-Ferrand, le 22 Juillet 2020  
*Cachet et signature*

Pour .....,  
.....,  
....., le .....,  
*Cachet et signature*

